

I- PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 26 JANVIER 2018

L'Assemblée Générale Extraordinaire du Vendredi 26 janvier 2018, présidée par Gérard SCRAMBACH, Président de l'AFUL, s'est tenue à **20 H 15** avant l'AGO du 26/01/2018 (avec accord des résidents présents), le quorum de 139 résidents présents ou représentés **n'étant pas atteint**, les membres de l'Association Foncière Urbaine Libre de l'Orée à Lésigny conformément aux statuts se sont donc réunis à nouveau en Assemblée Générale Extraordinaire sans nécessité de quorum à **20h40 (125 présents et représentés)** dans la salle du Centre de Loisirs à effet de délibérer suivant l'ordre du jour.

Le Président : **Gérard SCHRAMBACH**

Les scrutateurs : **Madame MARCHAND, Monsieur ZENIZERGUES.**

Membres du Comité Présents :

Magali BALLAND (commission loisirs), Françoise BOURILLOT (commission loisirs), Elisabeth CLERGUE (commissions centre de loisirs) Gérard DUBARLE (consultant, sécurité), Pierre PEREZAN (commissions finances, juridique et espaces verts), Patrick VLACCI (accueil et communication) et Gérard SCHRAMBACH (Président).

Membres du Comité absents excusés :

Mickaël CREUZEVAULT (commissions centre de loisirs-loisirs-piscine).

Ordre du jour et votes :

- 1) Cession d'une partie de la parcelle cadastrée section AR n° 52 sise Avenue d'Armainvilliers à la Commune de Lésigny en vue de la protection du forage de l'Orée. (voir plan page 3)**

Exposé du Président :

Monsieur Gérard SCHRAMBACH explique le projet d'acquisition de la parcelle n°52 sise Avenue d'Armainvilliers en vue de la protection du forage sur notre résidence à la commune de Lésigny. Ce forage permet de prélever l'eau potable de l'aquifère de Champigny. La réglementation impose l'établissement de périmètres de protection autour de chaque forage au vu du fort enjeu de sécurité sanitaire.

Le présent ordre du jour, porte sur le PPI (périmètre de protection immédiate). Ce périmètre doit appartenir à une collectivité publique. Or, l'espace vert situé autour du bâtiment appartient à l'AFUL de l'Orée et doit être obligatoirement cédé au profit de la commune de Lésigny. Il est proposé de céder cette surface évaluée à 500 m2 pour un montant symbolique de 500 € dès lors qu'il répond au fonctionnement d'un ouvrage d'utilité publique. Le périmètre devra être entièrement clôturé par un grillage de deux mètres. L'ensemble des frais inhérents à cette cession seront à la charge de la commune.

Monsieur SCHRAMBACH donne la parole à Monsieur le Maire afin que celui-ci nous explique l'enjeu de cette acquisition.

Monsieur le Maire prend la parole et déclare que le contrat assainissement, tuyaux d'arrivées d'eau, compteurs de la ville de Lésigny a une durée de douze ans. Durant le mois de Juillet 2017, celui-ci a été renégocié et a été délégué à Véolia en concurrence avec Suez (ex Lyonnaise des eaux), et cela a permis à Monsieur le Maire de retravailler sur les prestations d'entretiens et d'assainissement des eaux de la ville. Ce dispositif avec Véolia a pour but d'avoir de l'eau potable sur notre réseau. Il insiste sur le fait que notre ville a une chance inouïe contrairement à beaucoup d'autres communes voisines, car ses prédécesseurs ont eu le bon sens d'utiliser des forages et la nappe de Champigny. La commune de Lésigny est à 50 % autonome vis à vis de la fourniture d'eau car elle a deux forages : un forage situé à l'Orée et un forage situé au Réveillon et elle fournit 50 % d'eau sur notre commune, l'autre partie est fournie par la ville d'Anet- sur- Marne et le fait de pratiquer notre eau a des répercussions positives sur nos factures d'eau, cela représente pratiquement un coût zéro au-delà des couts d'entretien des forages.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que beaucoup de communes ont abandonnés les forages mais que la ville de Lésigny souhaite faire évoluer ces forages afin d'atteindre un objectif de 70 % de fabrication d'eau. La facture d'eau est de 30 à 40 % moins chère au m3 comparé à d'autres communes voisines de par l'existence de ces forages.

Les normes ont évolué et on demande à la ville de Lésigny de mettre en place un espace de protection autour de ces forages, pour d'éventuelles intrusions ou d'éventuelles malveillances. La ville de Lésigny a obligation de faire un enclos grillagé autour de ce forage ainsi que celui du Réveillon afin de conserver ces forages, mais l'Etat demande aussi un périmètre minimum et la Commune de Lésigny n'est pas propriétaire d'un terrain suffisant pour maintenir ce forage. La commune de Lésigny aurait besoin pour sécuriser ce forage de 430 m2 supplémentaires autour de ce forage et demande aux résidents de l'Orée de lui céder cette superficie appartenant à l'Orée évaluée à 500 € (terrain agricole non constructible en zone péri-urbaine dont l'hectare est vendu 10 000 €/hectare). La même demande sera faite au Réveillon. Le même accord a été demandé il y a un an à la résidence du Parc à Lésigny pour une surface de 1000 m2 vendue à 1 000 €.

Les travaux de sécurisation commenceront en 2019, le géomètre interviendra afin de prendre les bonnes mesures en fonction du plan que Monsieur le Maire nous a présenté à l'AGE le 26/01/2018. Les travaux sont désignés par une clôture rigide de 2 mètres avec un portillon et en bordures une haie d'arbustes, le service des espaces verts de la Mairie de Lésigny entretiendra cette haie (le choix des arbustes pourra se faire avec les résidents qui le souhaiteraient), une alarme de sécurité sera installée afin d'éviter une intrusion. Les résidents proches de ce forage ne pourront plus garer leurs véhicules. Monsieur le Maire rassure certains résidents en leur soulignant que Véolia n'entreposera aucun matériel au sein de cet enclos.

Monsieur Patrick VLACCI aurait bien aimé avoir une maquette afin d'imaginer à quoi pourrait bien ressembler cet enclos au forage, Monsieur le Maire le rassure en lui assurant qu'il n'y aura rien d'autre qu'une clôture de 2m voire 1.80m (à étudier selon les normes) accompagnée d'un portillon et d'une haie d'arbustes afin que cela reste en harmonie avec la résidence.

Monsieur Patrick VLACCI demande à Monsieur le Maire si le Président ou deux personnes de la résidence pourraient suivre avec lui l'évolution des travaux, Monsieur le Maire est favorable à cette demande.

Certains résidents demandent à Monsieur le Maire sans toucher à la surface demandée de décaler l'enclos autour de ce forage afin de le reculer et de le décaler car dans le PLU il est notifié qu'il faut une distance de 3 mètres entre chaque maison. Monsieur le Maire rappelle qu'il ne s'agit pas d'une construction, mais que toutefois il peut demander une modification des plans en gardant cette surface pour gagner de la surface à l'avant de la route.

Certains résidents demandent s'il est possible de reporter ce vote pour réflexion, Monsieur le Maire est catégorique par un refus, il attend donc aujourd'hui une validation de la part des résidents pour une cession du terrain afin de pouvoir le présenter à l'Etat et obtenir la validation du forage. Il insiste sur le fait qu'il y a un intérêt général de la commune à maintenir ce forage.

2) Vote pour autorisation à la vente de la parcelle cadastrée section AR n° 52

OUI- 115

NON- 10

ABSTENTION-0

Monsieur le Maire remercie les résidents de l'Orée pour cette validation de cession du terrain à la Mairie de Lésigny

Le Président,
Mr SCHRAMBACH

Les Scrutateurs,
Me MARCHAND Mr ZENIZERGUES

Cession d'une partie de la parcelle cadastrée section AR n° 52 sise Avenue d'Armainvilliers à la Commune de Lésigny en vue de la protection du forage de l'Orée

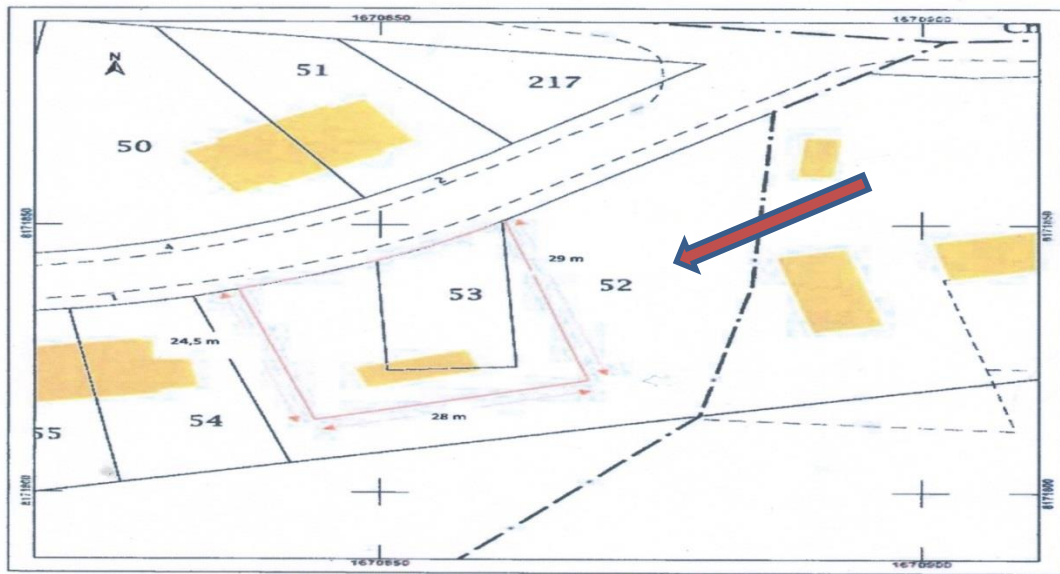


Figure 1 : Périmètre de protection immédiate pour le forage de l'Orée

Assemblée Générale Ordinaire du 26/01/2018

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2018

L'Assemblée Générale Ordinaire du Vendredi 26 janvier 2018, présidée par Gérard SCRAMBACH, Président de l'AFUL, s'est tenue à **21 H 45 après l'AGE** du 26/01/2018 (avec accord des résidents présents), le quorum de 139 résidents présents ou représentés **n'étant pas atteint**, les membres de l'Association Foncière Urbaine Libre de l'Orée à Lésgny conformément aux statuts se sont donc réunis à nouveau en Assemblée Générale Ordinaire sans nécessité de quorum à **21h30** (125 **présents et représentés**) dans la salle du Centre de Loisirs à effet de délibérer suivant l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1) Exposé du Président
- 2) Appel à de nouveaux syndics volontaires et Ratification des syndics
- 3) Présentation des comptes de résultats par commissions 2017
- 4) Vote d'approbation des comptes 2017**
- 5) Vote pour affectation du résultat de l'exercice 2017 au report à nouveau pour un montant de - 4 002.79 €**
- 6) Quitus au comité syndical**
- 7) Présentation du budget de fonctionnement 2018
- 8) Vote d'approbation du budget de fonctionnement 2018**
- 9) Présentation des investissements réalisés en 2017 et projets d'investissements 2018
Financés sur les réserves (les devis concernant les projets d'investissements 2018 sont Consultables au bureau de l'AFUL)
- 10) Vote d'approbation sur les projets d'investissements 2018**
- 11) Présentation des investissements obligatoires, mise en conformité avec la réglementation en vigueur
- 12) Réponses aux questions écrites déposées au bureau de l'AFUL impérativement avant le 05/01/2018.

Le Président : Gérard SCHRAMBACH

Les scrutateurs : Madame MARCHAND, Monsieur ZENIZERGUES.

Membres du Comité Présents :

Magali BALLAND (commission loisirs), Françoise BOURILLOT (commission loisirs), Elisabeth CLERGUE (commissions centre de loisirs) Gérard DUBARLE (consultant, sécurité), Pierre PEREZZAN (commissions finances, juridique et espaces verts), Patrick VLACCI (accueil et communication) et Gérard SCHRAMBACH (Président).

Membres du Comité absents excusés :

Mickael CREUZEVAULT (commissions centre de loisirs-loisirs-piscine).

1) Exposé du Président :

Le Président prend la parole et présente les deux scrutateurs : Madame Marchand et Monsieur Zenizergues.

Il nous informe qu'il va nous présenter à l'aide d'un diaporama les points essentiels qui se sont déroulés sur l'exercice 2017 et si les résidents avaient des questions autres, les membres du comité et lui-même n'hésiteront pas à y répondre. Il précise que le bureau a reçu des questions écrites de certains résidents qui nous demandent des explications sur des écarts constatés entre le budget (prévisions) et sur ce qui s'est réellement déroulé durant l'année 2017. Ces écarts sont les points qu'il va aborder tout le long de l'AGO sur son diaporama. En revanche, il y a un résident qui n'as pas posé de questions écrites mais qui a transcrit des commentaires.

Le Président lance le diaporama :